

DELIBERATION 2018-10

LE 1^{ER} FEVRIER DEUX MILLE DIX-HUIT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT SIX JANVIER DEUX MILLE DIX-HUIT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS M-L. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND J-F – M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F – Mme MAUREL P. – Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. – M. LE BLEVEC B. – M. RIO F. - Mme FABRY V. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme RENARD S. procuration à Mme GUIRAUD I.- M. TRINDADE J. procuration à Mme FASSIO I. – Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN D.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C. – Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P.

Madame Sophie VACQUIE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Dénomination du nouveau groupe scolaire

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de construction du nouveau groupe scolaire ont débuté, avenue des Terrasses du Languedoc.

Elle précise que la pose de la première pierre aura symboliquement lieu le vendredi 16 février 2018.

Dans ce contexte, il est opportun de procéder à la dénomination de ce groupe scolaire, qui ouvrira ses portes en septembre 2019.

Madame le Maire propose de l'appeler : « Groupe scolaire Jean d'Ormesson ».

Jean d'Ormesson mérite cet hommage. Il incarne à la fois la culture, de par son parcours d'écrivain et d'académicien, liée à une inaltérable forme de joie.

L'école doit être un lieu où les enfants ont plaisir à apprendre, tel est le sens principal de la proposition de dénomination du futur groupe scolaire.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **DECIDE** que le groupe scolaire situé avenue des Terrasses du Languedoc sera dénommé « groupe scolaire Jean d'Ormesson » ;
- **CHARGE** Madame le Maire d'en informer la famille.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas

